

Direction de la Planification et de l'Urbanisme
Service de la Réglementation Urbaine

Plan d'Occupation des Sols

Approuvé par DCM du 20 avril 2000
- . 1ère modification le 06 décembre 2004
- . 1ère révision simplifiée le 6 décembre 2004
- . 2ème révision simplifiée le 18 décembre 2006
- . 3ème révision simplifiée le 11 février 2008
- . 2ème modification le 11 février 2008

3ème Modification du POS approuvée par DCC du 7/11/2013

3 - Pièces réglementaires

3.2. Document Graphique du Règlement (DGR) : plan au 1/5 000ème

COMMUNE DE BRAX

aua/T Toulouse Aire urbaine

toulouse métropole COMMUNAUTÉ URBAINE

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

LEGENDE

PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE P.O.S.
Les zones et les secteurs

Zone

Les autres indications

Espace boisé classé à conserver ou à créer
EBC

Emplacement réservé

9 Emplacement réservé pour voie publique à élargir

PRESCRIPTIONS REPORTEES SUR LE P.O.S

Zone inondable DIREN

Eléments de paysage à proteger au titre de l'article L-123.1 7 du code de l'urbanisme

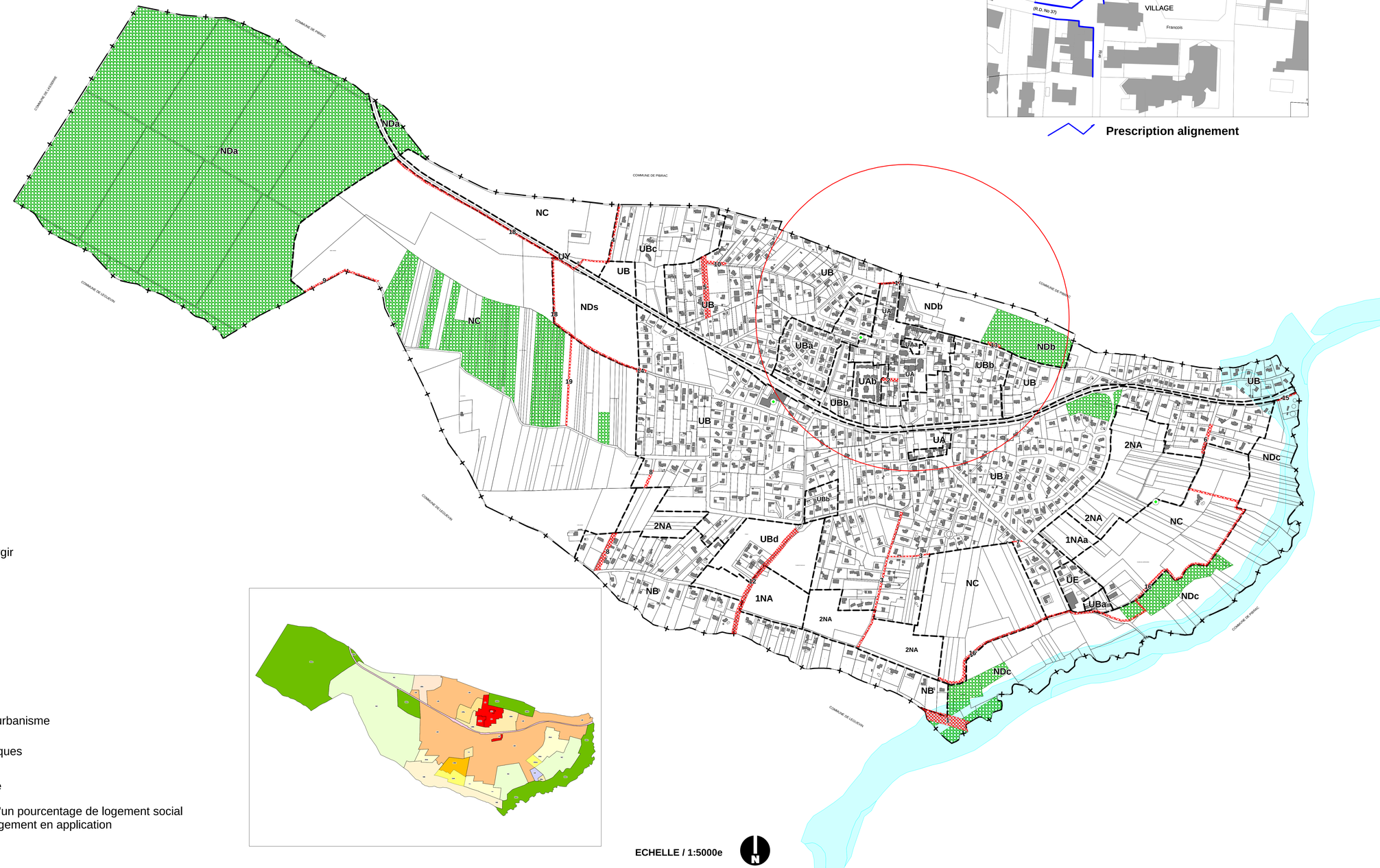
Arbres isolés EBC article L.130-1 du code de l'urbanisme

Périmètre de protection des monuments historiques

Au titre de l'article L-123.1-5-16 du code de l'urbanisme

UA | UB
1NA |

Dans les zones UA, UB et 1 NA, la production d'un pourcentage de logement social est exigée pour les opérations comportant du logement en application de l'article 1 du règlement écrit



Extait du centre au 1/1000

Prescription alignement

ECHELLE / 1:5000e